

**DOMAINE « AMENAGEMENT RURAL - HYDRAULIQUE - RIVIERES »**

**FICHE : DISPOSITIF DEPARTEMENTAL EN FAVEUR DE LA GESTION DES  
COURS D'EAU ET DE LA PREVENTION DES INONDATIONS**

**AXE : PARTICIPATION AUX ACQUISITIONS FONCIERES POUR  
L'ECRETEMENT DES CRUES**

**OBJET**

Soutenir en complément des opérations d'aménagement et de restauration des cours d'eau, la mise en œuvre de dispositifs permettant d'écrêter les débits excédant les capacités des lits de rivières et d'optimiser la réduction de l'aléa.

**OUVRAGES OU OPERATIONS SUBVENTIONNABLES**

- Opérations d'acquisitions foncières en vue d'écrêter ou de ralentir les débits de crue (bassins écrêteurs, zones d'expansion, casiers hydrauliques, risbermes...).
- Le Département pourra également cofinancer les indemnités dont pourraient être redevables les maîtres d'ouvrages au titre de la mise en œuvre de la servitude de sur- inondation.
- Les aides seront attribuées en priorité à des actions découlant d'un Contrat de rivière ou d'un Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI), sans exclusivité.

**BENEFICIAIRES**

- En priorité, les syndicats de rivière ou de bassin agissant dans le cadre d'une démarche globale d'étude et de programmation à l'échelle du bassin ou sous bassin élémentaire (Contrat de rivière, PAPI, schéma d'aménagement, ...).
- Des dérogations seront possibles s'il n'existe pas de syndicat de rivière sur le territoire concerné ou si, le cas échéant, un maître d'ouvrage différent du gestionnaire du cours d'eau est désigné dans le contrat de rivière ou autre document de référence.
- Tout autre bénéficiaire se substituant à ceux visés ci-dessus, dans le cadre d'accords formels validés par le Département (cas déjà expérimenté avec l'EPF PACA, par exemple).

**MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

- 20 % du coût HT éligible de l'opération (y compris les servitudes).

**DOSSIER A PRODUIRE**

- Dossier type : dossier unique rivières inter financeurs
- Pièces particulières : estimation du service des Domaines

**SERVICE INSTRUCTEUR**

Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement  
Service Agriculture, Eau et Environnement

 04.32.40.78.19